

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance de consultation du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 2 novembre 2020**, à 19h, dans la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville de Larouche, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à la réunion. En raison de la pandémie actuelle, la réunion se tient à huis-clos et est enregistrée. L'enregistrement sera disponible d'ici 48 heures sur le site web de la municipalité.

CHANGEMENT DE PROCÉDURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
Résolution 20-11-218

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Lessard a déposé une demande de dérogation mineure visant la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait décrété, par sa résolution 20-10-215, que la consultation publique à cet effet se tiendrait aujourd'hui 2 novembre;

CONSIDÉRANT QUE la région est décrétée « Alerte maximale (zone rouge) » à compter d'aujourd'hui 2 novembre;

CONSIDÉRANT QUE le décret gouvernemental édicte que : « **Pour les zones rouges:** Toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours, en tenant compte de la partie écoulée d'une consultation écrite en cours au moment de la prise d'effet du présent arrêté, conformément au sixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020. »

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique doit se faire selon l'arrêté précité;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la réunion de consultation se fasse par consultation écrite qui se tiendra le lundi 7 décembre, à 19h.

FIN DE LA RÉUNION

À 19h05, madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier